Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_119_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :
ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUEZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-119
Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

URBANISME
PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) LANDES ET BOCAGE DE LA POTERIE
MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a délibéré le 02 juin 2025 pour approuver le projet de Réserve Naturelle Régionale et autoriser le Conseil Régional à classer tout ou partie des parcelles propriété de la Ville.

Dans le cas des parcelles agricoles historiquement propriétés de la Commune, il a été défini que le classement dans la réserve serait proposé si l'exploitant en place y était également favorable.

Depuis le 2 juin 2025 et avant la délibération du Conseil Régional, l'exploitant d'une partie agricole des parcelles 355 ZA 23 et 355 ZA 13 a accepté leur intégration dans le périmètre de la réserve. Ces parcelles y figuraient déjà pour leurs parties boisées. Il est précisé que les parties exploitées à ajouter sont composées de prairies permanentes dont la gestion est compatible avec le futur règlement.

Il est proposé de mettre à jour le tableau ainsi :

Parcelle	Surface totale	Surface délibération du 02/06/25	Surface actualisée	Commentaire
355 ZA 23	8,115 ha	2,809 ha	5,489 ha	Parcelle partielle
355 ZA 13	5,289 ha	3,305 ha	5,289 ha	Parcelle entière

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_119_DELIB-DE

Par ailleurs il est également proposé d'ajouter les parcelles communales abritant l'allée couverte du Chêne Hut pour leur aspect patrimonial, compatible avec les objectifs de la réserve :

Parcelle	Surface	Commentaire
270 ZI 55	0,216 ha	Parcelle entière
270 ZI 53	0,025 ha	Parcelle entière

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- MODIFIE le tableau des parcelles à proposer au classement de la future réserve par le Conseil Régional, annexé à la délibération 2025-032 du 02 juin 2025, en y ajoutant les parcelles susmentionnées,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_119_DELIB-DE

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 5 – MM De SALLIER DUPIN. MEGRET. GUYMARD. Mmes MERIAN. GOASTER

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_119_DELIB-DE

Identifiant propriétaire	Section	Parcelle	Si classement partiel	Identifiant parcelle	Surface proposée au classement (en m²)
+01726	A	1		220932520A0001	4 841
	A	2		220932520A0002	37 077
	A	3		220932520A0003	5 767
	A	4		220932520A0004	7 261
	A	5		220932520A0005	355
	A	6		220932520A0006	2 207
	A	10		220932520A0010	1 704
	A	11		220932520A0011	11 631
	A	12		220932520A0012	7 657
	A	14		220932520A0014	875
	A	15		220932520A0015	6 481
	A	16		220932520A0016	2 336
	A	18		220932520A0018	68 909
	A	593		220932520A0593	7 606
	A	595		220932520A0595	21 779
	A	609	Parties boisées nord et sud, prairie exclue	220932520A0609	18 324
	A	694		220932520A0694	2 448
	A	696		220932520A0696	176
	A	725		220932520A0725	3 715
	A	745		220932520A0745	3 972
	A	746	Lande / bois, hors partie agricole	220932520A0746	236 984
	A	777		220932520A0777	114 967
	AM	251		22093252AM0251	4 745
	AM	297	Hors parties proches habitations	22093252AM0297	2 573
	C	632		220932700C0632	11 569
	C	633		220932700C0633	11 169
	C	634		220932700C0634	10 953
	C	635		220932700C0635	11 049
	D	37		220932520D0037	13 821
	D	38		220932520D0038	13 059
	D	39		220932520D0039	16 916
	D	40		220932520D0040	6 286
	D	41	Partie boisée	220932520D0041	15 480
	D	42		220932520D0042	1 425
	D	43		220932520D0043	10 474
	D	700		220932520D0700	25 711
	ZA	13	Entière	22093355ZA0013	52 898
	ZA	23	Hors prairie est	22093355ZA0023	54 887
	ZA	24	Deux prairies centrales + bois	22093355ZA0024	48 336
	ZD	41		22093355ZD0041	16 677
	ZI	118		22093270ZI0118	2 055

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_119_DELIB-DE

Identifiant propriétaire	Section	Parcelle	Si classement partiel	Identifiant parcelle	Surface proposée au classement (en m²)
	ZI	55		220093270ZI0055	2157
	ZI	53		220093270ZI0053	247
				SOUS-TOTAL – PARCELLES COMMUNALES	**899 559**
VC14041 (Chemin non cadastré traversant le site Natura 2000 entre les panneaux d'entrée (sud) et le chemin du Moulin des Houssa (425 mètres de long)					6 651
VC13004 Route des landes - partiel (voie verte de 710 mètres de long, de la barrière sud à la barrière nord)					6 027
				SOUS-TOTAL – DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	***12 678***
				TOTAL	**912 237**